

E.S.I.

Équipier de Seconde Intervention

Objectifs de la formation :

Être capable de :

- Comprendre le fonctionnement d'un incendie
- Gérer le début d'un incendie avec les équipements de première intervention disponibles
- Soutenir et venir en aide à l'équipier de première intervention lors d'un début d'incendie

DUREE :
16 heures

NOMBRE D'APPRENANTS :
10 maximum

RECYCLAGE :
Préconisé tous les 2 ans

Contenu de la formation :

- ◇ Contenu de la formation des E.P.I.
 - * Le début et les causes d'un incendie
 - * Les dangers et les conséquences des fumées
 - * Les effets du feu sur l'Homme
 - * Le triangle du feu
 - * Les classes de feu
- - * Les pictogrammes incendie, la signalisation
 - * Les méthodes de propagation
 - * Les comportements à adopter en cas d'incendie
 - * Les procédés d'extinction
 - * Les extincteurs : choix, règles d'utilisation et manipulation
 - * Les autres moyens d'extinction
 - * L'alarme et l'alerte
 - * Les systèmes d'alarme incendie
 - * La prévention incendie
- ◇ Les moyens d'extinction et leur implantation dans l'entreprise
- ◇ Les procédures internes à l'entreprise
- ◇ Les équipements de protection collective et individuelle contre les incendies
- ◇ Les différentes étapes d'une intervention coordonnée en équipe
- ◇ L'extinction d'un départ de feu en équipe
- ◇ Manipulation d'un RIA



E.S.I.

Équipier de Seconde Intervention

Modalités d'apprentissage :

- ◇ Apports théoriques et méthodologiques
- ◇ Réflexions et échanges, partage d'expérience
- ◇ Démonstration par le formateur
- ◇ Exercice d'apprentissage (y compris l'utilisation d'extincteurs sur feux réels)
- ◇ Mises en situation
- ◇ Utilisation de matériel de simulation
- ◇ Corrections et contrôles des connaissances tout au long de la formation

Modalités d'évaluation :

- ◇ Évaluation tout au long de la formation
- ◇ Questionnaire écrit en fin de formation

Modalités de réussite :

- ◇ Réussite aux différentes évaluation tout au long de la formation
- ◇ Réussite à 80 % minium au questionnaire écrit en fin de formation

Une attestation de participation nominative sera délivré quelques jours après la fin de la session.